

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction des transports et des grands équipements  
Service des Chemins de fer de la Provence

DTGE/SCP/M/CBB/08-155 ext  
Dossier suivi par :  
Michèle PERON  
Tél. +33 (0)4 92 29 76 90  
Fax +33 (0)4 92 29 76 91

Monsieur William WAECHTER  
Coordination des Clients  
des Chemins de fer de Provence  
L'Ilot  
06420 BAIROLS

Marseille, le 04 AVR. 2008

Objet : pont Charles Albert – ligne des Chemins de fer de Provence

Monsieur,

Faisant suite à la transmission de votre courrier du 11 mars dernier, où vous attirez l'attention sur la situation du passage à niveau de Pont Charles Albert (commune de la Roquette-sur-Var) et de sa halte limitrophe, je ne peux que partager votre analyse et vous indiquer que les services sont mobilisés sur ce dossier.

Ainsi, je tiens à porter à votre connaissance que l'automatisation de ce PN est engagée : une visite sur les lieux en présence du maître d'œuvre et des services du conseil général des Alpes-Maritimes s'est tenue le 12 mars 2008.

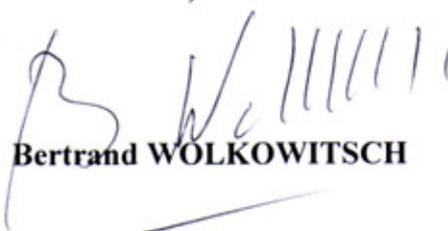
J'ai par ailleurs saisi par courrier les services du Conseil général pour demander la suppression du tourne-à-gauche pour les véhicules en provenance du pont et en direction du Plan du Var, tourne-à-gauche que j'estime dangereux.

En ce qui concerne la halte voyageurs, l'objectif régional est sa réouverture avec création d'un passage piéton protégé pour améliorer la sécurité des usagers amenés à traverser la RD 6202.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pièces jointes :

**Le Directeur,**



**Bertrand WOLKOWITSCH**